

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le 25 février, le conseil municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 14 |
| Nombre de présents | 12 |
| Nombre de votants | 12 |
| Date de la convocation | 19 Février 2020 |

| | | | |
|----------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| PRESENTS | HOUEIX Raymond | TRIBALLIER Joël | BROHAN Hervé |
| | LABEUR Chantal | Daniel LUHERNE | LE FEUVRE Laëtitia |
| | HALLIER Cécile | MOREL Johanna | RETO Hubert |
| | ALIO LE DOUARIN Véronique | LE COURTOIS Anthony | |
| | FERRAND Jacky | | |

ABSENTS

EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie CORFMAT Jean-Pierre

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Laëtitia LE FEUVRE

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2020
- Comptabilité
 - o Adoption du compte administratif 2019
 - o Adoption du compte de gestion 2019
 - o Vote des taux d'imposition
- Participation pour l'association Entente Morbihannaise du Sport Scolaire
- Rapport d'analyse du marché de rénovation du restaurant scolaire
- Organisation des élections
- Questions diverses

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Adoption du compte rendu de la réunion du 21 Janvier 2020

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte-rendu du 21 Janvier 2020 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du Compte Administratif 2019

Délibération 2020-02-25-01

Le Maire fait part des opérations réalisées en 2019

Les résultats sont :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES 2019 | 464 735.20 € | 267 343.09 € |
| | | |
| RECETTES 2019 | 594553.74 € | 442 647.97 € |
| | | |
| RESULTAT OPERATIONS 2019 | 129 818.54 € | 175 304.88 € |
| | | |
| REPORT DES RESULTATS 2018 | 0 € | -242 748.41€ |
| | | |
| RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2019 | 129 818.54 € | -67 443.53€ |

Après que le Maire soit sorti de la salle les membres présents adoptent, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2019.

Adoption du Comte de Gestion 2019

Délibération 2020-02-25-02

Dressé par Monsieur HEMERY receveur à Questembert,

Les membres du Conseil Municipal de LE COURS,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Vote des taux d'imposition

Délibération 2020-02-25-03

TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, les taux d'imposition votés en 2019 :

- 21,99% pour la taxe d'habitation
- 36,25% pour le foncier bâti
- 87,18% pour le foncier non bâti.

Suite à l'inscription à l'article 16 de la Loi de finances initiale pour 2020, la réforme de la fiscalité locale entraîne une modification des modalités des taux de votes.

Ainsi le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2019 est de droit reconduit en 2020. Les collectivités n'ont donc pas à délibérer sur ce taux en 2020.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux pour le foncier bâti et non bâti pour l'année 2020.

Participation à l'EMSS

Délibération 2020-02-25-04

Le Conseil Départemental du Morbihan a financé en 2000 un centre de ressources en matériel d'éducation physique et sportive qui a été créé et qui est géré par l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire. Cette dernière nous demande une participation afin de pérenniser et d'enrichir le matériel mis à disposition de toutes les écoles.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 102 € (0.15€ par habitant).

Présentation de l'analyse du marché de rénovation du restaurant scolaire : lot 03 à 15

Détail de la consultation :

Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne : le 27/11/2019 et parution Ouest-France en date du 28/11/2019.

Le présent marché a pour objet **la rénovation du restaurant scolaire de l'école primaire de LE COURS.**

Selon les seuils du marché, la présente opération de marché passée **en procédure adaptée** est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché global comporte 15 lots.

Lot 01 : Désamiantage et démolition

Lot 02 : Gros Œuvre et démolition

Lot 03 : Charpente et Habillage bois

Lot 04 : Couverture ardoises et zinguerie

Lot 05 : Menuiseries extérieures aluminium

Lot 06 : Serrurerie

Lot 07 : Menuiseries intérieures bois

Lot 08 : Cloisons isothermiques

Lot 09 : Doublages – Cloisons – Isolation

Lot 10 : Plafonds suspendus

Lot 11 : Revêtements de sols – Faïence

Lot 12 : Peintures

Lot 13 : Electricité

Lot 14 : Chauffage – plomberie – ventilation

Lot 15 : Equipements de cuisine

Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée sur la base des critères ci-dessous :

- **Prix : 50 %**
- **Valeur Technique : 50 %**

Dépôt des offres fixé le vendredi 10 janvier 2020 à 12h00.

Nombre de retraits de dossier de consultation : 82 DCE téléchargés via Mégalis.

Nombre d'offres déposées : 33 dépôts de plis correspondant à 41 offres en tout.

Pour le lot 4, il n'y a pas eu d'offres.

L'analyse des offres s'est déroulée en deux parties : une première analyse des lots 01 et 02 présentée lors du conseil du 21 janvier 2020 et le reste des lots lors de ce conseil.

L'analyse des offres a été réalisée par l'agence Ancrage maître d'œuvre pour cette opération en collaboration avec Versus économie, Become et Conceptic Art.

Une commission des achats a été organisée le 30 janvier 2020 au terme de laquelle il a été proposé d'une part de lancer une phase de négociation pour les lots 03, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 14 et 15, et d'autre part de déclarer respectivement « infructueux » et « sans suite » les lots 04 et 13.

Suite à cette phase de négociation Monsieur Le Maire a attribué les marchés comme présenté ci-dessous :

Lot 03 : Entreprise ROUXEL – 56220 MALANSAC pour un montant de 6 510 € HT

Lot 05 : Entreprise ROUXEL – 56220 MALANSAC pour un montant de 8 116 € HT

Lot 07 : Entreprise ROUXEL – 56220 MALANSAC pour un montant de 4 969.40 € HT

Lot 08 : Entreprise B.E.A – 56760 PENESTIN pour un montant de 20 927.88 € HT

Lot 09 : Entreprise BONNO – 56230 LE COURS pour un montant de 16 663.04 € HT

Lot 10 : Entreprise A2T LE GRAND – 56400 PLOUGOUMELLEN pour un montant de 3 111.36 € HT

Lot 11 : Entreprise LE BEL et Associés – 56140 MALESTROIT pour un montant de 10 661.60 € HT

Lot 12 : Entreprise DEBAYS – 56140 PLEUCADEUC pour un montant de 5 748.26 € HT

Lot 14 : Entreprise RYO – 56 220 MALANSAC pour un montant de 96 783.56 € HT

Lot 15 : Entreprise HORIS BONNET – 22000 SAINT BRIEUC pour un montant de 14 900 € HT

Pour information, le lot 04 n'ayant pas reçu d'offres il a été décidé de consulter 3 entreprises de la région. La consultation est en cours.

Pour le lot 06 et 13 il a été décidé suite à une modification du cahier des charges de relancer une consultation dans les semaines à venir.

Organisation des tours de garde pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020

1^{er} tour le 15 mars 2020 :

| 8h00 à 10h30 | 10h30 à 13h00 | 13h00 à 15h30 | 15h30 à 18h00 |
|---------------|----------------------|----------------|-----------------------------|
| Hubert RETO | Stéphanie TRIBALLIER | Daniel LUHERNE | Véronique ALIO – LE DOUARIN |
| Johanna MOREL | Cécile HALLIER | Chantal LABEUR | Joël TRIBALLIER |
| Hervé BROHAN | Anthony LE COURTOIS | Jacky FERRAND | Laëtitia LE FEUVRE |

2ème tour le 22 mars 2020 :

| | | | |
|----------------------|--------------------|----------------|--------------------------------|
| 8h00 à 10h30 | 10h30 à 13h00 | 13h00 à 15h30 | 15h30 à 18h00 |
| Hubert RETO | Hervé BROHAN | Daniel LUHERNE | Véronique ALIO – LE DOUARIN |
| Johanna MOREL | Cécile HALLIER | Chantal LABEUR | Joël TRIBALLIER |
| Stéphanie TRIBALLIER | Laëtitia LE FEUVRE | Jacky FERRAND | Jean-Pierre CORFMAT |

Questions diverses.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée